



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

EDITO

Haiti notre prochain rendez-vous

Six mois nous séparent à ce jour, de notre prochain rendez-vous.

Pour certains, cela peut paraître encore long.

Pour d'autres, et surtout pour ceux qui ont une certaine responsabilité dans l'organisation de cette échéance, cela se révèle certainement déjà très proche.

En tout état de cause, pour les uns comme pour les autres, il s'agira surtout de faire du thème retenu pour ce rendez-vous, un sujet riche en échanges et en actions constructives.

Peut-être le savons-nous déjà, cette thématique portera sur le rôle de l'avocat dans le développement économique et social.

Loin d'évoquer ici les détails d'un thème aussi riche qu'interpellateur, il importe surtout de relever d'ores et déjà, l'intérêt que suggère un tel thème à la phase présente de l'évolution de notre Organisation.

Il y a un an en effet, les nations du monde réunies à Paris, adoptaient à l'unanimité la Déclaration de la Conférence de Paris sur le climat, texte fondamental et protecteur de la Planète, que l'Humanité entière a salué.

Pourtant, et de manière soudaine, le même texte vient de faire l'objet, il y a quelques semaines seulement, d'un renvoi spectaculaire par le dirigeant de la Nation dite la plus puissante du monde, sous le prétendu prétexte de nécessité de préservation de certains secteurs de l'économie des Etats-Unis.

Ce revirement spectaculaire a fait l'objet d'une condamnation ferme de la plupart des hommes et femmes politiques, ainsi que des scientifiques du monde, mais, sauf erreur ou mauvaise information de ma part, il ne me semble pas que les juristes y aient trouvé matière à s'y intéresser.

Est-ce à dire que ce texte ne comporte point de dispositions sur lesquelles juristes et Avocats aient un rôle à jouer ?

Est-ce à dire que Haïti qui se trouve être notre prochain lieu de rendez-vous et qui, au regard de sa position géographique, est nécessairement un des pays les plus visés par ce texte, ne disposerait d'aucune action en responsabilité contre son puissant voisin sur sa manière égoïste d'appréhender la notion de développement économique et social ?

Voilà quelques questions qui m'interpellent et que j'ai cru devoir partager avec vous dans le présent éditorial, à six mois à peine de notre prochain rendez-vous.



Certaines rubriques
sont accessibles en cliquant
sur les liens hypertextes.



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

EDITO SUITE

Cela d'autant que nombre d'entre nous savons sûrement l'importante activité menée depuis plusieurs années au sein des Nations Unies par le Professeur JOHN RUGGIE sur la Responsabilité Sociale des Entreprises.

Nous savons en effet que cet éminent Juriste est l'architecte des principes directeurs du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies sur la Responsabilité Sociale des Entreprises, notamment sur les rapports entre les Entreprises et les Droits de l'Homme.

Nous avons certainement connaissance des trois piliers de ces principes qui fondent la Responsabilité Sociale des Entreprises et qui sont les suivants :

- 1- L'obligation de protéger incombant à l'Etat, lorsque des tiers, y-compris des sociétés, portent atteinte aux Droits de l'Homme ;
- 2- La responsabilité des entreprises de respecter les Droits de l'Homme, et
- 3- La nécessité d'un accès plus effectif à des mesures de réparation pour les victimes.

Et à propos de cette responsabilité, il n'est pas inutile de rappeler que la notion d'extraterritorialité constitue un des facteurs d'appréciation généralement pris en compte par le droit positif.

Nombre d'entre nous savent également qu'en date du 26 avril 2017, la France a publié son plan national pour la mise en œuvre des principes directeurs sus-évoqués, occupant ainsi l'avant-garde des pays qui se sont résolus à faire de ce système initialement volontariste de responsabilité, un système dorénavant coercitif.

Haïti ne pourrait-il pas être l'occasion pour la CIB de diffuser cet exemple français au sein de l'espace francophone ?

Telles sont autant de pistes d'intérêt qui, en toute modestie, pourraient faire de notre prochain congrès, une occasion de riches et constructifs débats sur le rôle de l'Avocat dans le développement économique et social.

Rendez-vous donc pour les défenseurs de la défense, pour les défenseurs des Droits de l'Homme, pour les défenseurs de l'environnement que sont les membres de la CIB, à HAÏTI en décembre 2017.

Me Jackson Francis NGNIE KAMGA

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun

Président de la CIB



Certaines rubriques
sont accessibles en cliquant
sur les liens hypertextes.